

# Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive spécialité : activités équestres mentions : équitation, tourisme équestre (\*)

Diplôme du Ministère de la Jeunesse et des Sports

**Formation alternée  
en contrat de professionnalisation**

**pour les titulaires de BAC PRO ou BPREA ou BAP(AAT) ou ATE et CQP ASA**

## • Objectifs et compétences professionnelles visés

Cette formation vise avant tout à former des enseignants animateurs en équitation ou en tourisme équestre. Les compétences recherchées sont :

- encadrer et animer des activités équestres,
- accueillir le public, assurer la promotion et l'animation des activités,
- participer aux soins, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations,
- participer à l'organisation et à la gestion des activités,
- contribuer à la valorisation de la cavalerie.

## • Conditions d'admission

- avoir plus de 18 ans
- être titulaire d'un diplôme suivant : BAC PRO agricole, BAC PRO CGEA PC, BPREA, BAPAAT, BAP, ATE, CQP ASA
- trouver un employeur dans un centre équestre répondant au cahier des charges du CFPPA
- le PSC1 (prévention et secours civiques niveau 1) (anciennement AFPS),
- Posséder le galop 7
- pour la mention tourisme équestre : justifier de 5 jours de randonnées dont au moins 3 jours consécutifs

Réussir les sélections et les tests des exigences préalables (TEP) qui porteront sur :

- la maîtrise technique des mentions visées : équitation, tourisme équestre (sélections + TEP confondues en une seule et même épreuve pratique)
- les aptitudes à l'animation et à l'expression orale,
- la capacité à l'expression écrite,
- la présentation orale du projet professionnel et la motivation.

## • Organisation de la formation

L'alternance du contrat de professionnalisation dans le cadre de la formation BPJEPS peut se répartir **de septembre (année n) jusqu'en août (année n+1) au maximum.**

(\*) chaque mention ne pourra être organisée que si il y a 6 stagiaires au moins à l'avoir choisie

## • Individualisation des parcours

Le BP enseignant animateur est composé de 10 modules (UC : Unité Capitalisable). Ceux-ci sont capitalisables, indépendants les uns des autres et permettent une individualisation complète des parcours de formation. Les stagiaires doivent choisir une mention [équitation (\*), tourisme équestre (\*)] pour un cycle de formation. Cette mention pourra correspondre à l'acquisition d'une première compétence technique ou à un élargissement de compétences déjà existantes.

**Les titulaires du BAC PRO agricole ou du BPREA sont validés des UC 1 + 2 + 3 + 7.**

**Les titulaires du BAC PRO CGEA PC sont validés des UC 1 + 2 + 3 + 5 + 7 et des TEP.**

**Les titulaires du BAP, BAPAAT, ATE et CQP ASA sont validés des UC 5 + 6 + TEP en fonction de la mention choisie.**

Les temps d'allègements de formation seront reportés sur le temps en entreprise.

Les candidats admis en formation seront convoqués à un positionnement qui aura lieu fin juin/début juillet. Il permettra de proposer un parcours individualisé et prendra en compte les Validations d'Acquis Expérientiels (VAE).

## • Contenu de la formation : 600 heures

<b>Exigences préalables à la mise en situation pédagogique (50 h)</b>	Sécurité - Législation – Pédagogie
<b>UC 1</b> Communiquer dans la vie professionnelle (32 h)	Communiquer oralement et par écrit. Utiliser les technologies de l'information et de la communication. Constitution de documentation sur le thème de la vie professionnelle.
<b>UC 2</b> Pédagogie générale (51 h)	Connaissance des différents publics. La démarche pédagogique face aux différents publics.
<b>UC 3</b> Conduite de projet (21 h)	Les objectifs, les ressources et les contraintes d'un projet. Le plan d'action et l'évolution d'un projet.
<b>UC 4</b> Fonctionnement de la structure gestion de l'activité (26 h)	Comprendre et connaître le fonctionnement des structures professionnelles en interne et en externe.
<b>UC 5</b> Préparation de la réalisation du projet (26 h)	Elaborer le cahier des charges d'un projet d'animation.
<b>UC 6</b> Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre (26 h)	Réalisation d'un projet sur le terrain.
<b>UC 7</b> Les fondamentaux du métier « activités équestres » (66 h)	Equitation théorique. Hippologie – Soins aux chevaux. Réglementation.
<b>UC 8</b> Mise en situation pédagogique (96 h)	Pédagogie appliquée à la mention choisie.
<b>UC 9</b> Pratique professionnelle (154 h)	La technique équestre de la mention choisie.
<b>UC 10 A</b> Marketing et gestion d'établissement équestre (52 h)	Législation – fiscalité – Gestion. Création et promotion des produits équestres.
ou <b>UC 10 B</b> Diversification des activités équestres (52 h)	Pony games – Endurance - Ethologie

## • Obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme, le stagiaire devra satisfaire à l'ensemble des épreuves certificatives correspondant aux 10 modules. Les formes des évaluations peuvent être écrites, orales ou pratiques.

**Pour plus d'informations, contacter Marc GUEBEN (marc.gueben@educagri.fr)**